



AR Prefecture

083-218300325-20250611-083-218300325-20250611
Reçu le 24/06/2025

RÈGLEMENT INTERIEUR

La médiathèque municipale est un service public destiné à toute la population. Elle contribue aux loisirs, à la culture, à la formation, à la recherche documentaire, à l'éducation permanente et à la documentation du public.

L'accès et la consultation sur place des documents sont ouverts à tous, gratuitement, et ne nécessitent pas d'inscription.

FORMALITÉS D'INSCRIPTION POUR LE PRÊT A DOMICILE

L'adhésion est gratuite. Une carte sera délivrée à chaque usager. Tout changement de domicile doit être signalé.

Lors de l'inscription, il est demandé à l'utilisateur de remplir une fiche d'inscription ainsi qu'une autorisation parentale concernant les enfants mineurs inscrits.

RECOMMANDATIONS ET INTERDICTIONS

Il est demandé aux usagers de prendre soin des documents qui leur sont prêtés. Les DVD doivent être manipulés avec précaution et uniquement par les adultes.

En cas de perte ou de détérioration d'un document, l'emprunteur doit assurer son remplacement ou le remboursement de sa valeur.

Les auditions ou visionnements de documents multimédia sont exclusivement réservés à usage personnel dans le cadre familial ou privé. La reproduction partielle des documents écrits n'est pas tolérée que pour un usage strictement personnel. La reproduction partielle des documents écrits n'est tolérée que pour un usage strictement personnel. La reproduction partielle ou totale des documents sonores et multimédia est formellement interdite.

Les lecteurs sont tenus au calme à l'intérieur des locaux afin de respecter la tranquillité et le travail d'autrui.

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents dans les locaux. Les enfants de moins de 6 ans devront obligatoirement être accompagnés. Le responsable a le pouvoir d'exclure (temporairement ou définitivement) de la médiathèque toute personne dont le comportement peut s'avérer dangereux pour lui ou pour autrui, est incompatible avec le bon fonctionnement de la médiathèque (agressivité, bruit, insultes,...).

UTILISATION D'INTERNET ET DU RÉSEAU WIFI

AR Prefecture

La médiathèque permet aux utilisateurs de se connecter à internet via un réseau WIFI disponible aux heures d'ouverture. Cet accès est libre et gratuit. Les postes publics sont mis à disposition librement aux usagers, sur présentation de leur carte (durée limitée à 30 minutes en cas de forte affluence).

Dans le respect de la législation française et de la mission culturelle et éducative de la médiathèque, sont interdits :

- La consultation de sites faisant l'apologie de la haine raciale, de la violence, de discriminations ou de pratiques illégales ainsi que des sites pédophiles ou pornographiques
- Les comportements de nature à enfreindre la loi sur le droit d'auteur
- L'installation et l'enregistrement de programmes, de logiciels, de fichiers audios, de vidéos et de jeux. La modification des paramètres des ordinateurs mis à disposition ainsi que tout enregistrement sur le disque dur.

L'utilisateur est responsable de l'affichage sur écran des documents qu'il choisit de consulter. Le personnel de la médiathèque se réserve le droit d'interrompre toute connexion dont l'usage ne conviendrait pas à un lieu public.

JEUX VIDÉOS

L'utilisation des jeux vidéo sera possible sur présentation de la carte d'adhérent, les créneaux horaires seront :

- Mercredi de 14h à 16h
- Samedi de 9h30 à 11h30

Alain RAVANELLO

Maire de Carcès